

BUDGET 2012-2013

LE QUÉBEC ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Pour une société solidaire

Papier – pages intérieures



EcoLogo



100%



Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore élémentaire.

Carton – couverture



NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2012-2013

LE QUÉBEC ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
Pour une société solidaire

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Mars 2012

ISBN 978-2-551-25190-2 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-64260-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2012

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
1. L'écart entre les riches et les moins fortunés.....	3
1.1 Le Québec est une société plus égalitaire.....	4
1.2 Depuis 2003, les inégalités ont diminué au Québec	7
2. La pauvreté.....	15
2.1 Depuis 2003, le taux de faible revenu au Québec a diminué de façon marquée pour les familles.....	16
2.2 Le taux de faible revenu observé au Québec est l'un des plus bas au Canada.....	19
ANNEXE 1 : Les mesures mises en place par le Québec pour lutter contre la pauvreté : 4,4 milliards de dollars de 2004 à 2010	29
ANNEXE 2 : Indicateurs additionnels	31

INTRODUCTION

Depuis 2003, le Québec s'est enrichi et le revenu personnel des Québécois a progressé.

Il importe cependant de savoir comment cette richesse additionnelle a été répartie.

Dans le cadre du budget 2012-2013, le gouvernement publie le présent document, afin de rendre compte de l'évolution des inégalités et de la pauvreté au Québec, et de la comparer à celle observée en Ontario et dans l'ensemble du Canada.

Les analyses effectuées aboutissent à deux constats majeurs :

- Depuis 2003, le Québec est devenu une société encore plus égalitaire.
- Le taux de faible revenu y est l'un des plus bas au Canada.

□ Le Québec est une société encore plus égalitaire

Depuis 2003, le Québec a connu une réduction des inégalités de revenu. Cette performance est attribuable à la fois à la bonne tenue de l'économie et aux politiques mises en œuvre par le gouvernement.

Ainsi, en 2009¹, le Québec se positionnait mieux que l'Ontario et le Canada pour la majorité des indicateurs d'inégalité de revenu.

- Depuis 2003, le revenu des moins riches y a augmenté plus vite que le revenu des ménages les plus riches.
- L'écart de revenus entre les ménages les plus riches et les ménages les moins fortunés est moindre au Québec qu'en Ontario et qu'au Canada.
- La part du revenu total détenue par les ménages les moins riches est plus grande au Québec qu'en Ontario et que dans l'ensemble du Canada.

□ Le taux de faible revenu au Québec est l'un des plus bas au Canada

Une comparaison avec l'ensemble des provinces canadiennes pour l'année 2009¹ révèle que le Québec se positionne très favorablement en ce qui a trait au phénomène de la pauvreté.

- À l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec possède le taux de faible revenu le plus bas au Canada pour l'ensemble de la population.
- C'est au Québec que l'on compte proportionnellement le moins de familles vivant sous le seuil de la pauvreté, soit 5,9 % de l'ensemble des personnes, comparativement à 6,5 % à l'Île-du-Prince-Édouard, 10,5 % en Colombie-Britannique et 8,1 % dans l'ensemble du Canada.

¹ Dernière année de disponibilité des données.

- C'est également au Québec que l'on compte proportionnellement le moins d'enfants de 18 ans et moins vivant sous le seuil de faible revenu.
- Au chapitre des aînés et des personnes seules, le Québec se situe au niveau de la moyenne canadienne.

Deux questions

Le présent document répond ainsi à deux questions :

- Au Québec, depuis 2003, **l'écart entre les riches et les moins fortunés** s'est-il accentué ou a-t-il diminué?
- Toujours depuis 2003, observe-t-on une augmentation ou une réduction de **la pauvreté**?

La réponse à ces questions est cruciale pour ceux de nos concitoyens qui sont les plus vulnérables et les plus démunis.

Une meilleure répartition des richesses et la réduction de la pauvreté correspondent à une vision de la société faisant consensus au Québec : nous devons faire en sorte que le produit de la croissance économique bénéficie à tous, et surtout qu'il permette d'améliorer le bien-être des moins favorisés de notre collectivité.

1. L'ÉCART ENTRE LES RICHES ET LES MOINS FORTUNÉS

Les inégalités de revenus dans une société donnée sont mesurées selon différents indicateurs.

- Quels que soient les indicateurs utilisés, on constate que la société québécoise se caractérise par **une distribution plus égalitaire de la richesse**, que celle observée en Ontario et dans l'ensemble du Canada.
- Cette caractéristique s'est confirmée et renforcée entre 2003 et 2009 : cela signifie que la création de richesse dont a profité le Québec depuis 2003 a contribué à **rendre notre société encore plus solidaire**.

1.1 Le Québec est une société plus égalitaire

Le ministère des Finances du Québec a dressé un portrait des résultats obtenus en matière de distribution des revenus, au Québec, en Ontario et dans l'ensemble du Canada, en utilisant à cette fin quatre indicateurs couramment employés.

- On constate qu'en 2009, dernière année où des données sont disponibles, le Québec se classait au premier rang selon la majorité des indicateurs. Pour un seul de ces indicateurs, le coefficient dit « de Gini »², le Québec occupait la première place, avec l'ensemble du Canada.
- Quel que soit l'indicateur utilisé, on observe donc que la distribution de la richesse est plus équitable au Québec qu'en Ontario.

On observe par exemple qu'en 2009, les ménages les moins riches détenaient 2,7 % du revenu total au Québec, comparativement à 2,3 % dans l'ensemble du Canada et 2,2 % en Ontario. À l'inverse, les ménages les plus riches détenaient 15,0 % des revenus au Québec, comparativement à 15,3 % en Ontario et 15,4 % dans l'ensemble du Canada.

On trouvera en annexe 2 les résultats obtenus avec d'autres indicateurs. Ces résultats confirment les phénomènes que l'on vient de souligner.

TABLEAU 1

Inégalités de revenu en 2009

(classement du Québec, de l'Ontario et du Canada, selon différents indicateurs d'inégalité)

Inégalité de revenu ⁽¹⁾	Québec		Ontario		Canada	
	Niveau	Rang	Niveau	Rang	Niveau	Rang
Coefficient de Gini (↓)	31,3	1	34,5	2	31,3	1
Revenu des ménages les plus riches en proportion du revenu des ménages les moins riches (D9/D1) (↓)	4,1	1	4,9	3	4,7	2
Part du revenu total détenue par les ménages les moins riches (D1) (↑)	2,7	1	2,2	3	2,3	2
Part du revenu total détenue par les ménages les plus riches (D9) (↓)	15,0	1	15,3	2	15,4	3

Note : La direction vers laquelle pointent les flèches correspond au résultat souhaité pour chaque indicateur afin de réduire les inégalités.

(1) Le classement est présenté selon le niveau des indicateurs en 2009.

² Une définition du coefficient de Gini est présentée dans l'encadré à la page 6.

La mesure des inégalités dans la distribution des revenus : les concepts

Il existe plusieurs indicateurs couramment utilisés pour mesurer les inégalités quant à la distribution des revenus, dans une société. Ces indicateurs sont eux-mêmes fondés sur certains concepts, dont il importe de rappeler la signification.

Le revenu disponible

Le revenu disponible du ménage se définit comme la somme de l'ensemble des revenus de ses membres, après redistribution, c'est-à-dire après la prise en compte des transferts et des paiements des impôts directs.

- Au Canada, la définition du revenu disponible généralement utilisée pour déterminer l'ampleur des inégalités est celle fournie par l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada (EDTR).

Le niveau de vie des ménages

Le niveau de vie d'un ménage correspond à son revenu disponible, ajusté selon sa composition (revenu disponible ajusté). Par construction, chacun des membres d'un même ménage a le même niveau de vie.

- Un ménage composé de trois personnes se prévalant d'un revenu trois fois supérieur à celui d'une personne vivant seule aura un meilleur niveau de vie, en raison des économies d'échelle issues de la mise en commun de certains biens. Pour cette raison, ce n'est pas directement le nombre de personnes du ménage qui est utilisé dans le calcul du niveau de vie, mais une échelle d'équivalence.
- L'échelle utilisée actuellement, notamment par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par Statistique Canada, est la racine carrée du nombre de membres composant le ménage. Le niveau de vie est donc le revenu disponible du ménage, divisé par la racine carrée de la taille du ménage.

La mesure des inégalités dans la distribution des revenus : les indicateurs

Les indicateurs les plus couramment utilisés pour mesurer les inégalités quant à la distribution des revenus sont les suivants.

Le coefficient de Gini

Le coefficient de Gini est un indicateur synthétique des inégalités de revenu. Statistiquement, le coefficient de Gini correspond au rapport entre la proportion cumulée de la population ordonnée selon le niveau de revenu et la proportion cumulée du revenu total qu'elle détient.

Sa valeur varie entre 0, qui correspond à une « égalité parfaite », et 100, qui représente une « inégalité parfaite »⁽¹⁾.

- Lorsque le coefficient est égal à 0, chaque personne ou ménage reçoit la même fraction de revenus.
- Lorsque le coefficient est égal à 100, la fraction de la population la plus riche reçoit l'intégralité des revenus.

Les indicateurs mettant en rapport certains « déciles »

Les données sur les revenus sont souvent présentées par tranches de 10 % de ménages ou d'individus, communément appelées « déciles ». Le décile ne désigne pas la tranche dans son ensemble, mais la valeur qui sépare une tranche de 10 % d'une autre.

- Le premier des déciles sépare donc les 10 % des ménages qui gagnent le moins des 90 % des ménages qui reçoivent le plus. Le premier décile est souvent noté D1.
- Pour des raisons de disponibilité et de qualité des données, le décile supérieur est mesuré par le 9^e décile plutôt que par le 10^e décile. Le 9^e décile sépare les 90 % qui gagnent le moins des 10 % qui gagnent le plus.

Le **rapport interdécile D9/D1** est le rapport du niveau de revenu minimum des 10 % des ménages les plus riches (D9) au revenu maximum des 10 % des ménages les moins riches (D1).

- Ce rapport mesure combien de fois les plus riches reçoivent ce dont les moins riches disposent.
- Dans ce cas, l'évolution de ce rapport représente la progression du revenu des 10 % des ménages les plus riches par rapport à celle du revenu des 10 % des ménages les moins riches.

(1) Parfois, l'échelle de mesure utilisée par le coefficient de Gini est de 0 à 1. On parle alors de l'indice de Gini.

1.2 Depuis 2003, les inégalités ont diminué au Québec

L'analyse de ces mêmes indicateurs dans le temps et une comparaison avec l'ensemble du Canada et l'Ontario amènent à une deuxième série de constats : quel que soit l'indicateur retenu, on observe un recul des inégalités dans la distribution des revenus au Québec. Le portrait est différent dans l'ensemble du Canada et surtout en Ontario où les inégalités ont augmenté.

Ces constats résultent de la comparaison des différents indicateurs mesurant la distribution des revenus, tels qu'ils sont calculés au Québec, en Ontario et dans l'ensemble du Canada pour 2009, pour le début des années 2000 et pour le milieu des années 1990.

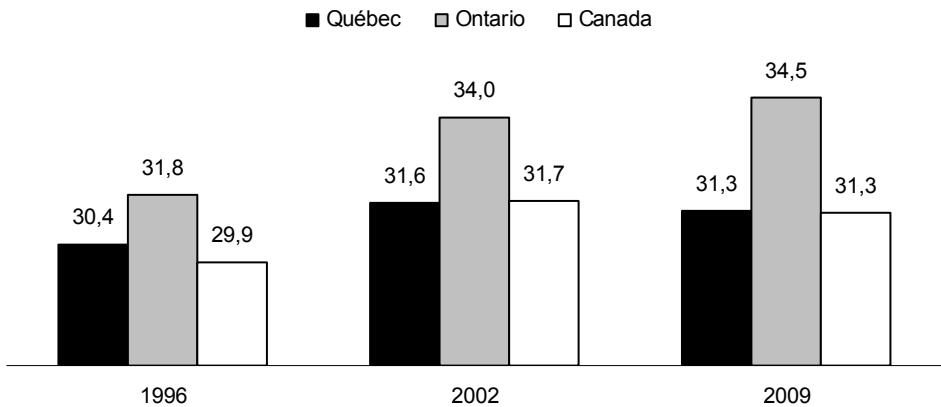
□ L'évolution du coefficient de Gini au Québec, en Ontario et dans l'ensemble du Canada

En 2009, la répartition des revenus était plus égalitaire au Québec et dans l'ensemble du Canada qu'en Ontario. Le coefficient de Gini s'établissait en effet à 31,3 au Québec et dans l'ensemble du Canada, comparativement à 34,5 en Ontario.

Entre 2003 et 2009, les inégalités ont diminué au Québec et au Canada, alors qu'elles ont augmenté en Ontario.

GRAPHIQUE 1

Coefficient de Gini⁽¹⁾, revenu disponible ajusté des ménages 1996, 2002 et 2009 (en niveau)



Notes : Le revenu disponible est ajusté selon la taille du ménage et converti en dollars constants de 2009 en utilisant l'indice des prix à la consommation du Canada.

(1) Une diminution du coefficient de Gini entre deux périodes indique une réduction des inégalités. En revanche, une augmentation du coefficient signifie que les inégalités ont crû.

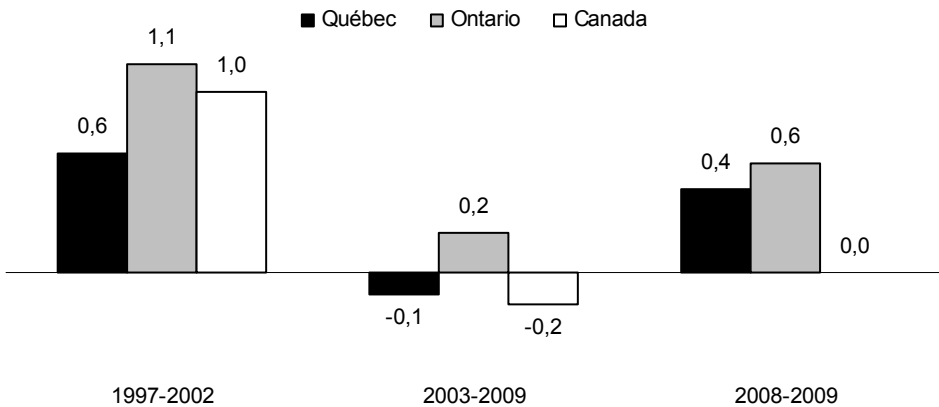
Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec.

La variation dans le temps de ce même coefficient permet de visualiser les différences constatées quant à l'évolution des inégalités au Québec, au Canada et en Ontario.

- De 2003 à 2009, le coefficient de Gini a baissé respectivement de 0,1 % et de 0,2 % au Québec et au Canada, ce qui signifie un recul des inégalités.
- Les inégalités se sont par contre accentuées en Ontario au cours de la même période, avec une augmentation du coefficient de 0,2 %.
- Si on examine précisément l'évolution de ce même coefficient durant la période 2008-2009, on observe que pendant la dernière récession, les inégalités dans la distribution des revenus ont augmenté de 0,6 % en Ontario, alors qu'elles se sont accrues de 0,4 % au Québec et qu'elles sont restées inchangées dans l'ensemble du Canada.

GRAPHIQUE 2

Évolution du coefficient de Gini⁽¹⁾, revenu disponible ajusté
(variation annuelle moyenne, en pourcentage)



Note : Le revenu disponible est ajusté selon la taille du ménage et converti en dollars constants de 2009 en utilisant l'indice des prix à la consommation du Canada.

(1) Une diminution du coefficient de Gini entre deux périodes indique une réduction des inégalités. En revanche, une augmentation du coefficient signifie que les inégalités ont crû.

Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec.

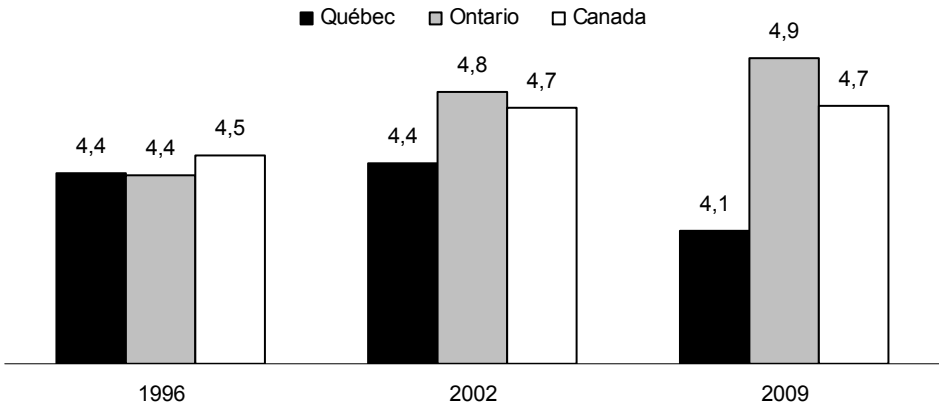
❑ Les écarts entre les ménages les moins riches et les ménages les plus riches

Un des indicateurs dont les résultats ont été analysés pour 2009 permet d'observer les écarts entre les ménages les moins riches et les ménages les plus riches (D9/D1).

- On constate que pour la période 2003-2009, ces écarts ont diminué au Québec, alors qu'au contraire, ils s'accroissaient ou restaient inchangés en Ontario et dans l'ensemble du Canada. L'indicateur mesurant le revenu des ménages les plus riches en proportion du revenu des ménages les moins riches a baissé au Québec, alors qu'il a augmenté en Ontario et est resté le même dans l'ensemble du Canada.
- Plus précisément, en 2009, les 10 % des ménages les plus riches détenaient 4,1 fois plus de revenus que les 10 % des ménages les moins riches au Québec. En Ontario, ce rapport était de 4,9, tandis qu'il s'établissait à 4,7 dans l'ensemble du Canada.

GRAPHIQUE 3

Revenu des ménages les plus riches en proportion du revenu des ménages les moins riches (D9/D1)⁽¹⁾, 1996, 2002 et 2009 (en niveau)



Note : Le revenu disponible est ajusté selon la taille du ménage et converti en dollars constants de 2009 en utilisant l'indice des prix à la consommation du Canada.

(1) Une diminution du rapport D9/D1 entre deux périodes signifie une réduction de l'écart relatif séparant le revenu des 10 % les plus riches du revenu des 10 % des ménages les moins riches, ce qui indique une moindre polarisation des revenus. En revanche, une hausse de ce rapport signifie une accentuation de la polarisation des revenus au profit des plus riches.

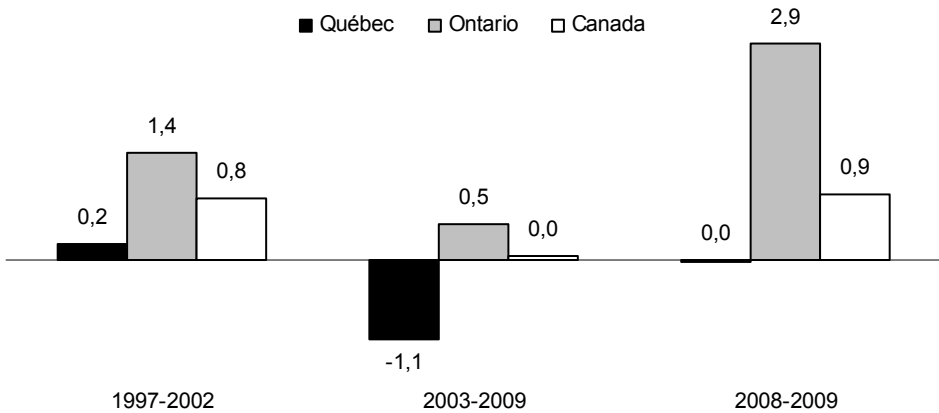
Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec.

La variation dans le temps de ce même ratio souligne les différences observées dans l'évolution des inégalités au Québec, en Ontario et dans l'ensemble du Canada.

On constate que durant la période 2003-2009, l'ampleur des inégalités séparant les 10 % les plus riches des 10 % les moins riches s'est réduite de 1,1 % au Québec, alors qu'elle augmentait de 0,5 % en Ontario et restait stable dans l'ensemble du Canada.

GRAPHIQUE 4

Évolution du revenu des ménages les plus riches en proportion du revenu des ménages les moins riches (D9/D1)⁽¹⁾
 (variation annuelle moyenne, en pourcentage)



Note : Le revenu disponible est ajusté selon la taille du ménage et converti en dollars constants de 2009 en utilisant l'indice des prix à la consommation du Canada.

(1) Une diminution du rapport D9/D1 entre deux périodes signifie une réduction de l'écart relatif séparant le revenu des 10 % les plus riches du revenu des 10 % des ménages les moins riches, ce qui indique une moindre polarisation des revenus. En revanche, une hausse de ce rapport signifie une accentuation de la polarisation des revenus au profit des plus riches.

Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec.

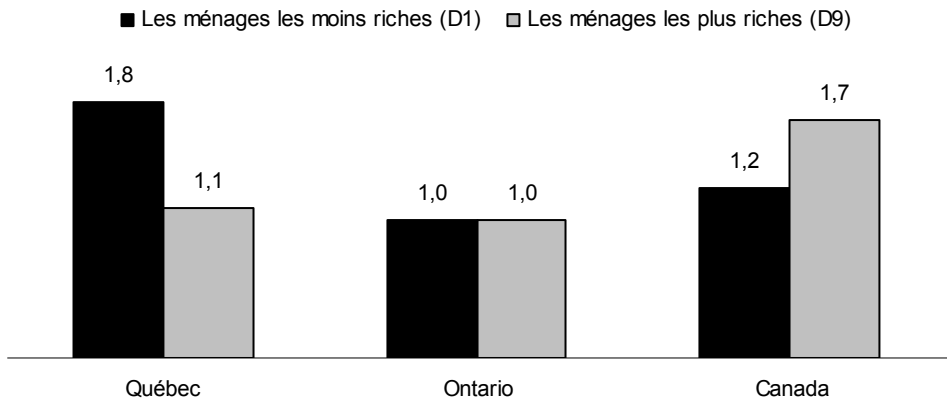
❑ L'évolution du revenu disponible des ménages les moins riches et de celui des ménages les plus riches

Au Québec, le revenu disponible médian des ménages les plus riches et les moins riches a progressé. Toutefois, ce sont les ménages les moins riches qui ont enregistré la plus forte progression.

- Durant la période 2003-2009, le revenu disponible médian des ménages les moins riches a en effet augmenté de 1,8 % au Québec, alors qu'il s'accroissait de 1,2 % dans l'ensemble du Canada et de 1,0 % en Ontario.
- Au cours de la même période, le revenu disponible médian des ménages les plus riches a augmenté de 1,1 % au Québec, comparativement à 1,7 % dans l'ensemble du Canada et à 1,0 % en Ontario.

GRAPHIQUE 5

ÉVOLUTION DU REVENU DISPONIBLE MÉDIAN DES MÉNAGES LES MOINS RICHES (D1) ET DES MÉNAGES LES PLUS RICHES (D9)⁽¹⁾ (variation annuelle moyenne en pourcentage de 2003 à 2009)



Note : Le revenu disponible est ajusté selon la taille du ménage et converti en dollars constants de 2009 en utilisant l'indice des prix à la consommation du Canada.

(1) La croissance du revenu disponible médian des 10 % des ménages les moins riches (D1) et des 10 % des ménages les plus riches (D9) indique le rythme de progression de leur niveau de vie.

Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec.

❑ La part du revenu total détenue par les ménages les moins riches et les ménages les plus riches

La dynamique de la part du revenu détenue par les ménages les moins riches (D1), et la part du revenu détenue par les ménages les plus riches (D9), dans le revenu total, permettent d'illustrer l'évolution des écarts de revenus.

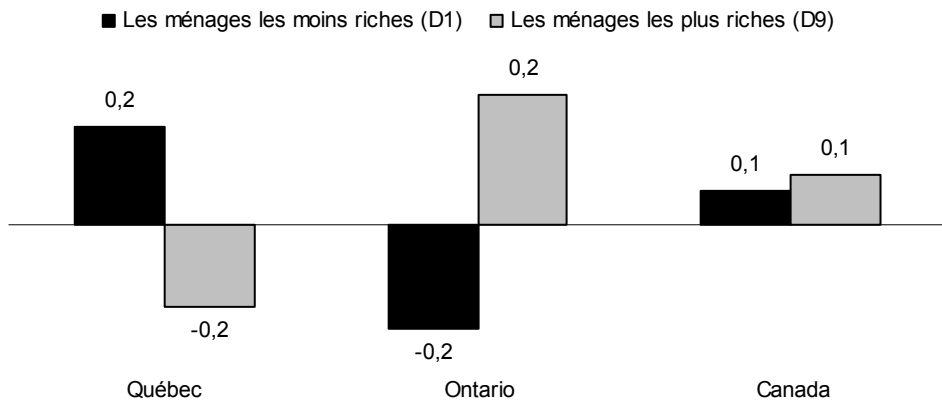
Ces indicateurs montrent que les ménages les moins riches ont amélioré leur positionnement dans l'échelle de revenus, alors que la concentration des revenus au profit des ménages les plus riches a diminué au Québec.

- En effet, les ménages les moins riches ont vu leur part dans le revenu total s'accroître plus rapidement au Québec qu'au Canada, de 2003 à 2009. Durant cette période, la part du revenu détenue par les ménages les moins riches a baissé en Ontario.
- En revanche, la part du revenu détenue par les ménages les plus riches a diminué de 0,2 % au Québec, alors qu'elle a augmenté de 0,2 % en Ontario et de 0,1 % dans l'ensemble du Canada.

GRAPHIQUE 6

PART DU REVENU TOTAL DÉTENUE PAR LES MÉNAGES LES MOINS RICHES (D1) ET PAR LES MÉNAGES LES PLUS RICHES (D9)⁽¹⁾

(variation annuelle moyenne en pourcentage de 2003 à 2009)



Note : Le revenu disponible est ajusté selon la taille du ménage et converti en dollars constants de 2009 en utilisant l'indice des prix à la consommation du Canada.

(1) Une augmentation de la part du revenu total détenue par les 10 % des ménages les moins riches (D1) signifie un meilleur positionnement de ces ménages dans l'échelle de revenus, alors qu'une hausse de la part du revenu total détenue par les 10 % des ménages les plus riches (D9) indique une plus grande concentration des revenus au profit des ménages les plus riches.

Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec.

❑ En résumé

Depuis 2003, le revenu des ménages a progressé de façon significative au Québec. Les différents indicateurs présentés dans cette section montrent que la création de richesse a profité à l'ensemble des ménages québécois, et plus particulièrement aux moins fortunés, dont le niveau de vie s'est davantage amélioré.

On constate ainsi que :

- le revenu des ménages les moins riches a augmenté plus vite que celui des ménages les plus riches au Québec depuis 2003;
- l'écart entre les ménages les plus riches et les ménages les moins fortunés est moindre au Québec qu'en Ontario et qu'au Canada;
- la part du revenu total détenue par les ménages les moins riches est plus grande au Québec qu'en Ontario et que dans l'ensemble du Canada.

Le Québec a donc réussi à concilier la création de richesse avec une plus juste distribution.

Le Québec est aujourd'hui une société plus riche et plus égalitaire qu'elle ne l'était au début des années 2000. Le Québec se distingue à ce titre de l'Ontario, et dans plusieurs cas de l'ensemble du Canada.

2. LA PAUVRETÉ

Une analyse de la répartition des revenus dans une société serait incomplète si elle ne ciblait pas spécifiquement le phénomène de la pauvreté – soit le niveau de faible revenu.

Le niveau de faible revenu est mesuré en utilisant l'un des indicateurs les plus connus en la matière, soit la mesure du panier de consommation (MPC).

- Il s'agit de l'indicateur de référence, pour le suivi des résultats du plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Cet indicateur permet de déterminer ce que l'on appelle les « taux de faible revenu », soit la proportion de personnes ayant des revenus inférieurs à certains seuils définis à partir d'une évaluation du coût d'un panier de consommation selon la taille de la famille et la région.

La mesure du niveau de faible revenu est présentée pour le Québec depuis 2003.

On a ensuite comparé ce niveau de faible revenu avec le niveau observé dans chacune des provinces canadiennes pour la dernière année où les données sont disponibles, soit en 2009.

Ces deux séries d'analyses aboutissent aux constats suivants :

- En premier lieu, **depuis 2003**, on observe que **le taux de faible revenu a diminué au Québec de façon marquée pour les familles**.
- En deuxième lieu, en comparant la situation prévalant au Québec à celle de chacune des autres provinces canadiennes, on constate que **le taux de faible revenu au Québec est l'un des plus bas au Canada**.

2.1 Depuis 2003, le taux de faible revenu au Québec a diminué de façon marquée pour les familles

Lorsque l'on analyse l'évolution de la pauvreté au Québec depuis 2003, on constate qu'entre 2003 et 2009, le taux de faible revenu a diminué de façon marquée pour les familles et est resté stable pour les enfants.

Ce taux a par contre connu une hausse importante en 2009 pour les personnes seules et surtout pour les aînés, après être resté stable durant toute la période.

Les augmentations calculées pour les personnes seules et les aînés³ expliquent la légère hausse du taux de faible revenu observée pour l'ensemble de la population, entre 2003 et 2009.

Malgré cette hausse, le taux de faible revenu de l'ensemble de la population est resté en 2009 voisin des niveaux observés en 2003.

TABLEAU 2

Évolution du taux de faible revenu (MPC) – Québec 2003-2009 (en pourcentage)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Ensemble	9,2	8,4	8,9	9,0	8,2	9,5	9,5
Familles	6,8	5,6	5,7	6,0	5,0	6,6	5,9
Enfants	8,8	7,5	7,5	7,3	5,8	9,2	8,9
Aînés	1,7	1,5	1,5	1,6	2,0	1,9	4,7
Personnes seules	21,5	22,1	24,6	23,4	22,7	22,8	25,7

Source : Statistique Canada.

³ Les données pour les personnes âgées doivent être interprétées avec prudence puisque le nombre de personnes est faible dans l'échantillon. Ce phénomène a été observé dans toutes les provinces canadiennes.

Plus précisément, on obtient les résultats suivants, pour les différents groupes composant la population.

Pour ce qui est des familles, il faut souligner que les familles observées ici sont les familles économiques⁴.

- Entre 2003 et 2009, le taux de faible revenu a diminué de près de 1 point de pourcentage, passant de 6,8 % à 5,9 %.
- La prévalence de faible revenu a donc diminué de façon assez significative dans cette tranche de la population.

Pour ce qui est des enfants de moins de 18 ans, au cours de la période 2003-2009, le taux de faible revenu est demeuré stable, s'établissant à 8,9 % en 2009, comparativement à 8,8 % en 2003.

- Le taux de faible revenu pour les enfants de moins de 18 ans a en fait diminué régulièrement jusqu'en 2007.
- On observe une augmentation en 2008, suivie d'une nouvelle diminution de ce taux en 2009.

Dans le cas des aînés, le taux de faible revenu a fortement augmenté en 2009, s'établissant à 4,7 % – alors qu'il était resté inférieur ou égal à 2 % de 2003 à 2008.

- Comme on le verra ci-après, cette augmentation significative a été observée dans toutes les provinces canadiennes.
- Malgré cette augmentation, on doit noter que le taux de faible revenu des aînés reste le taux le plus bas pour toutes les tranches de la population.

On constate également une augmentation du taux de faible revenu en 2009 pour les personnes seules : le taux a atteint 25,7 %, alors qu'il était resté compris entre 22 % et 23 % de 2003 à 2008.

Pour l'ensemble de la population, on observe une légère augmentation du taux de faible revenu entre 2003 et 2009. Ce taux est passé de 9,2 % à 9,5 %.

- Cette augmentation est pour l'essentiel imputable aux évolutions constatées pour les aînés et les personnes seules, puisque le taux de faible revenu est resté stable ou a diminué pour les enfants et pour les familles.

⁴ On appelle famille économique un groupe de deux personnes ou plus, partageant un même logement et apparentées par le sang, par alliance, par adoption ou vivant en union libre.

Le taux de faible revenu, évalué selon la mesure du panier de consommation

La pauvreté est mesurée par différents indicateurs.

L'indicateur largement utilisé dans le présent fascicule en est un qui tient compte du coût de la vie selon le territoire et qui permet des comparaisons interprovinciales et entre certaines régions métropolitaines au Canada, il s'agit de la MPC.

La MPC est fondée sur le coût d'un panier de biens et services. Ses composantes visent à représenter un niveau de consommation voisin de la médiane des dépenses pour l'alimentation, l'habillement, les chaussures et le logement, en tenant compte de certaines catégories d'autres dépenses.

L'unité familiale est à faible revenu lorsque son revenu est inférieur au coût du panier de consommation déterminé en fonction de sa taille et de sa collectivité.

Seuils de faible revenu, Québec – 2009

Mesure du panier de consommation

(en dollars)

	2009	2011
Région métropolitaine de recensement de Montréal		
Personnes seules	15 028	15 478
Familles monoparentales (1 enfant)	21 039	21 669
Couples sans enfants	21 039	21 669
Familles biparentales (2 enfants)	30 055	30 956

Source : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

2.2 Le taux de faible revenu observé au Québec est l'un des plus bas au Canada

Lorsque l'on compare le taux de faible revenu observé au Québec, par rapport aux taux de l'ensemble du Canada et de chacune des autres provinces, on constate que pour l'ensemble des personnes, le Québec est l'une des juridictions où ce taux est le plus bas.

- Le Québec occupe le premier rang pour ce qui est des familles économiques et des enfants de moins de 18 ans.
- Au chapitre des aînés et des personnes seules, le Québec se situe au niveau de la moyenne canadienne.

❑ L'ensemble de la population

En 2009, la proportion de l'ensemble de la population vivant sous le seuil de faible revenu s'établissait à 10,6 % au Canada – alors qu'elle atteignait 9,5 % au Québec.

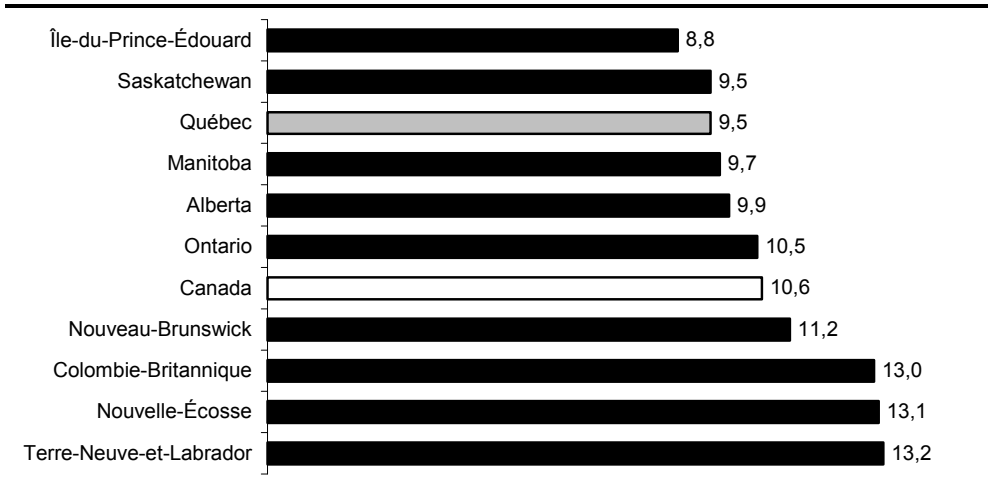
Toujours en 2009, le Québec se classait au deuxième rang des provinces canadiennes, à égalité avec la Saskatchewan et derrière l'Île-du-Prince-Édouard.

GRAPHIQUE 7

Taux de faible revenu (MPC) selon la province – 2009

Ensemble des personnes

(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

Principales étapes de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Adoption à l'unanimité de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale par l'Assemblée nationale du Québec le 13 décembre 2002

Objectifs de la Loi :

- combattre la pauvreté;
- en prévenir les causes;
- en atténuer les effets sur les individus et les familles;
- contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté.

Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – 2002

Objectifs de la stratégie :

- amener progressivement le Québec au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté.

Orientations de la Stratégie nationale :

- prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes;
- renforcer le filet de sécurité sociale et économique;
- favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail;
- favoriser l'engagement de l'ensemble de la société;
- assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohésion des actions.

Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2010

- 2 avril 2004 : premier plan d'action Concilier liberté et justice sociale; un défi pour l'avenir.
 - Investissements de 4,4 milliards de dollars sur six ans.

Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015

- 6 juin 2010 : 2^e plan quinquennal Le Québec mobilisé contre la pauvreté.
 - Investissements prévus de 7,1 milliards de dollars sur cinq ans.

☐ Les familles

Les familles observées ici sont les familles économiques.

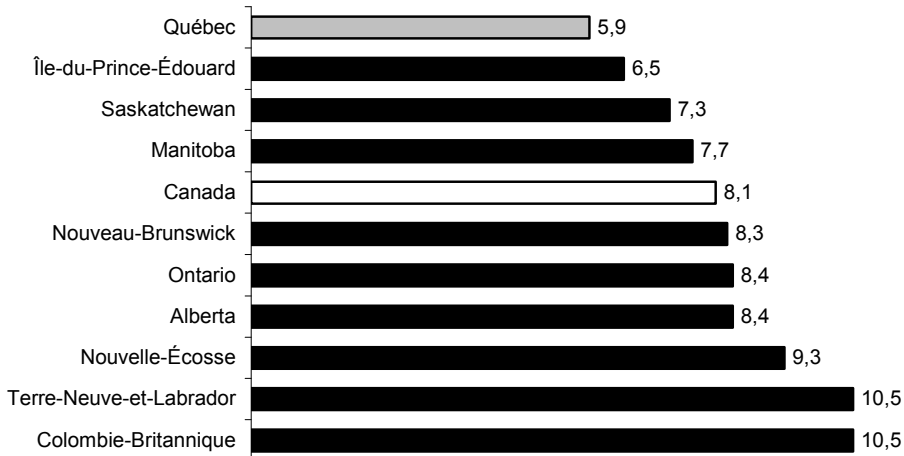
- En 2009, la proportion de personnes appartenant à une famille et vivant sous le seuil de faible revenu s'établissait à 8,1 % dans l'ensemble du Canada, alors qu'elle atteignait 5,9 % au Québec.
- La même année, le Québec occupait le premier rang de toutes les provinces.

GRAPHIQUE 8

Taux de faible revenu (MPC) selon la province – 2009

Familles

(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

Plan d'action gouvernemental 2010-2015 : 7,1 milliards de dollars

Le Plan d'action gouvernemental 2010-2015 prévoit des investissements de 7,1 milliards de dollars afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Ce total comprend à la fois les nouvelles mesures adoptées par le gouvernement (1,6 milliard de dollars) et la poursuite des mesures récurrentes du Plan d'action 2004-2010 (5,5 milliards de dollars pour la période 2010-2015).

Investissements du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 (en millions de dollars)

	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	Total sur 5 ans
Nouvelles mesures du plan d'action 2010-2015						
Crédit d'impôt pour la solidarité ⁽¹⁾	—	75	155	155	155	540
Fonds québécois d'initiatives sociales	17	23	25	25	25	115
Investissements dans le logement						
– Construction de logements sociaux ⁽²⁾	166	100	107	173	70	616
– Construction de 340 logements au Nunavik ⁽³⁾	18	19	21	23	24	105
– Autres mesures d'aide au logement ⁽⁴⁾	58	39	31	27	—	154
De nouvelles mesures en faveur des aînés						
– Bonification du crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée ⁽⁵⁾	5	5	5	6	7	29
– Bonification du programme Soutien aux initiatives visant le respect des aînés (SIRA)	4	4	4	2	2	16
Autres mesures ⁽⁶⁾	—	7	18	23	24	72
Sous-total	268	272	366	435	307	1 648
Mesures récurrentes du plan d'action 2004-2010						
Soutien du revenu						
– Soutien aux enfants	239	243	248	253	258	1 241
– Prime au travail	241	245	250	255	259	1 250
– Indexation des prestations de l'assistance sociale	245	320	408	489	565	2 027
– Autres mesures ⁽⁷⁾	380	146	147	149	150	972
Sous-total	1 105	954	1 053	1 146	1 232	5 490
TOTAL	1 373	1 226	1 419	1 581	1 539	7 138

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- (1) Inclut seulement la partie concernant les ménages à faible revenu, soit ceux dont le revenu disponible est inférieur au seuil de revenu de la mesure du panier de consommation (MPC).
- (2) Comprend également la construction des logements annoncée dans les budgets 2008-2009 et 2009-2010 qui seront livrés en 2010-2011 et en 2011-2012.
- (3) Inclut les investissements du gouvernement du Québec (99,2 M\$ relatifs aux subventions de fonctionnement accordées à l'égard de ces logements pour 15 ans) et du gouvernement du Canada (91,1 M\$).
- (4) Programme RénoVillage, programme Adaptation de domicile (personnes handicapées), suppléments au loyer accordés aux ménages, programme Réparation d'urgence, programme Logements adaptés pour aînés autonomes et hausse des dépenses pour l'entretien et la rénovation des logements sociaux.
- (5) Inclut les bonifications des budgets 2010-2011 et 2012-2013.
- (6) Bonification du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique, soutien aux organismes communautaires qui interviennent auprès des personnes les plus démunies, baisse progressive de 55 à 50 ans de l'âge d'admissibilité au programme Allocation-Logement, crédit d'impôt remboursable pour l'achat de biens visant à prolonger l'autonomie des aînés et crédit d'impôt remboursable pour frais de séjour dans une unité de récupération fonctionnelle et bonification de l'allocation jeunesse du programme Alternative jeunesse.
- (7) Programme d'aide et d'accompagnement social, crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée, mesures pour favoriser l'épargne chez les ménages à faible revenu, Pacte pour l'emploi et Pacte pour l'emploi Plus.

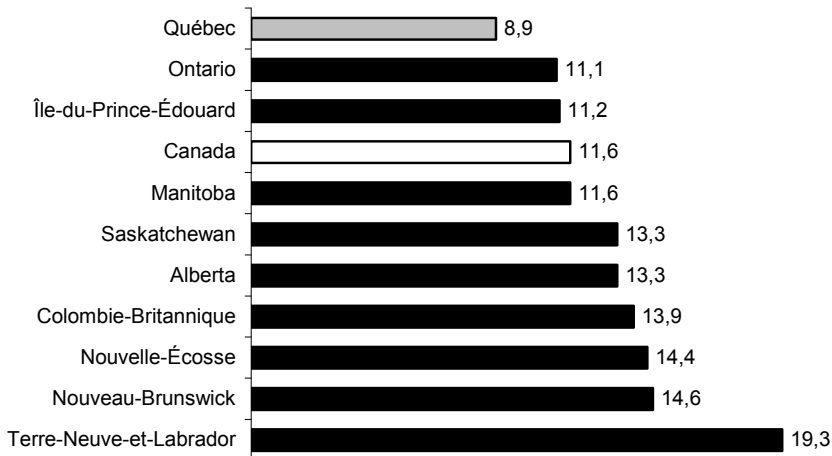
☐ Les enfants de moins de 18 ans

Dans l'ensemble du Canada, la proportion d'enfants de moins de 18 ans vivant sous le seuil de faible revenu s'établissait en 2009 à 11,6 %, alors qu'elle a atteint 8,9 % au Québec.

Toujours en 2009, le Québec se situe au premier rang des provinces canadiennes.

GRAPHIQUE 9

Taux de faible revenu (MPC) selon la province – 2009 Enfants de moins de 18 ans (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

❑ Les aînés

En 2009, la proportion d'aînés sous le seuil de faible revenu s'établissait dans l'ensemble du Canada à 4,2 %. Elle atteignait 4,7 % au Québec.

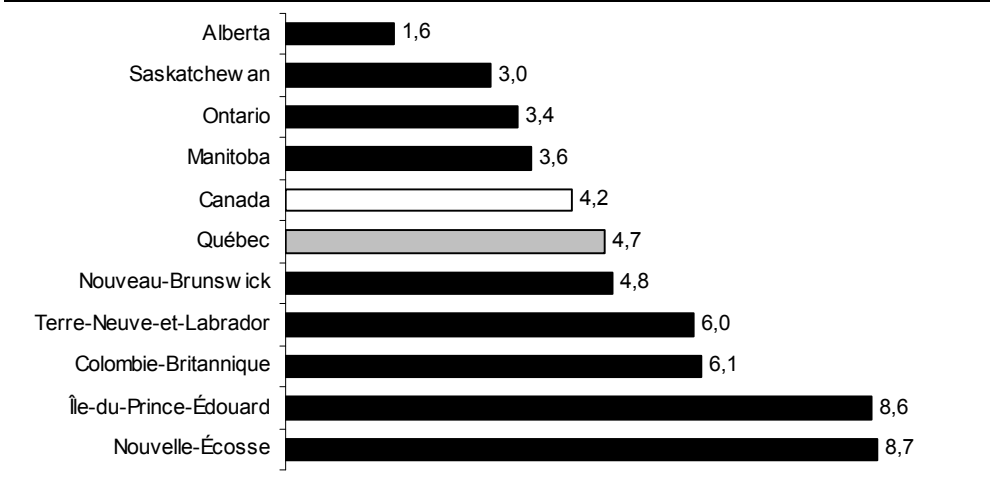
Toujours en 2009, le Québec se situait au cinquième rang des provinces canadiennes, derrière l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario et le Manitoba.

GRAPHIQUE 10

Taux de faible revenu (MPC) selon la province – 2009

Aînés

(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

❑ Les personnes seules

En 2009, la proportion de personnes seules classées sous le seuil de faible revenu atteignait 24,6 % dans l'ensemble du Canada – comparativement à 25,7 % au Québec.

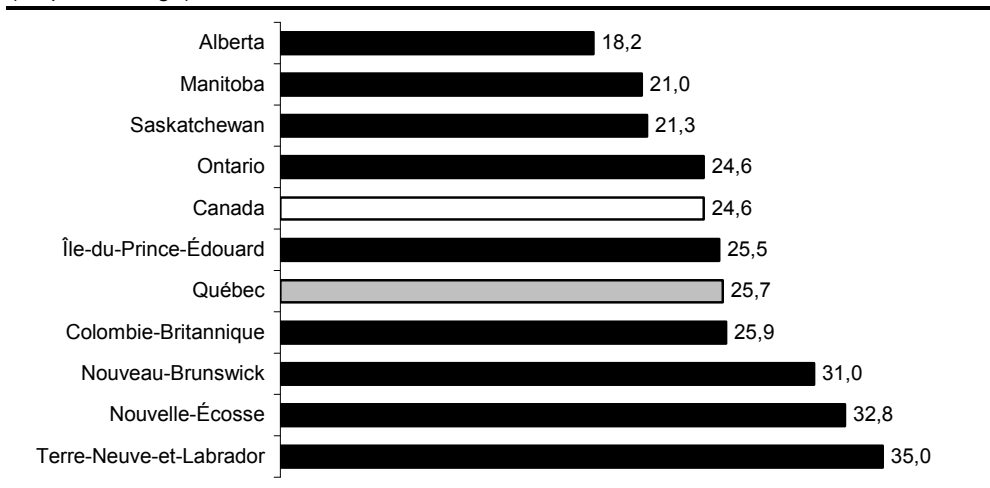
Le Québec se situait au sixième rang des provinces canadiennes pour ce segment de la population, derrière l'Alberta, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard.

GRAPHIQUE 11

Taux de faible revenu (MPC) selon la province – 2009

Personnes seules

(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

❑ En résumé

Le Québec se compare très favorablement aux autres provinces canadiennes en ce qui a trait au phénomène de la pauvreté.

La comparaison à partir des dernières données disponibles, soit celles de l'année 2009, permet d'observer :

- qu'à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec possède le taux de faible revenu le plus bas au Canada pour l'ensemble de la population;
- que c'est au Québec que l'on compte la proportion la plus faible de familles vivant sous le seuil de faible revenu;
 - cette proportion s'établit à 5,9 % au Québec alors qu'elle s'élève à 8,1 % pour l'ensemble du Canada;
- que c'est également au Québec que l'on compte proportionnellement le moins d'enfants de 18 ans ou moins vivant sous le seuil de faible revenu;
- qu'en ce qui a trait aux aînés et aux personnes seules, le Québec se situe près de la moyenne canadienne.

ANNEXE 1 : Les mesures mises en place par le Québec pour lutter contre la pauvreté : 4,4 milliards de dollars de 2004 à 2010

Depuis 2003, de nombreuses actions ont été engagées afin de faire en sorte que le Québec demeure une société juste et équitable.

Ainsi, de 2003 à 2010, le gouvernement a consacré 4,4 milliards de dollars à la lutte contre la pauvreté, avec notamment des mesures de soutien du revenu et la construction de logements sociaux.

TABLEAU 3

Investissements du Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2004-2010) (en millions de dollars)

	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	Total sur 6 ans
PLAN D'ACTION 2004-2010							
Soutien du revenu							
Prime au travail	3	203	210	212	223	236	1 087
Soutien aux enfants	94	172	200	215	222	234	1 138
Autres mesures ⁽¹⁾	7	41	90	148	193	248	728
Sous-total	105	416	500	576	638	719	2 953
Logements sociaux							
Construction de logements à loyer modique ou abordable	37	91	117	117	144	126	633
Autres mesures ⁽²⁾	30	35	58	43	29	50	246
Sous-total	67	126	176	160	173	176	878
Autres mesures							
Gratuité des médicaments	—	5	7	24	30	33	99
Pacte pour l'emploi et Pacte pour l'emploi PLUS	—	—	—	—	74	235	309
Autres mesures ⁽³⁾	2	11	34	38	40	83	207
Sous-total	2	16	41	62	145	350	615
TOTAL	173	558	716	798	956	1 245	4 446

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- (1) Indexation des prestations d'assistance sociale, programme d'aide et d'accompagnement social et crédit d'impôt pour maintien à domicile.
- (2) Programmes d'adaptation et de rénovation de domicile, supplément aux loyers, hausse des dépenses pour l'entretien et la rénovation des logements sociaux et compensation de la hausse des coûts de construction des logements sociaux.
- (3) Exemption partielle des revenus de pension alimentaire, instaurer un barème plancher à l'aide sociale, favoriser l'épargne chez les ménages à faible revenu, investir dans le Réseau québécois du crédit communautaire, rehaussement des seuils d'admissibilité à l'aide juridique et fonds pour favoriser le développement des enfants en situation de pauvreté.

ANNEXE 2 : Indicateurs additionnels

En plus des indicateurs précédemment présentés, il est possible d'illustrer l'évolution des inégalités de revenu à travers les rapports suivants :

- **Le ratio du revenu des ménages les plus riches au revenu médian (D9/D5)**, qui montre combien de fois le revenu détenu par les ménages les plus riches est supérieur au revenu médian de l'ensemble des ménages.
- **Le ratio du revenu médian des ménages au revenu des ménages les moins riches (D5/D1)**, qui indique combien de fois le revenu médian des ménages est supérieur au revenu détenu par les ménages les moins riches.

Par ailleurs, l'évolution du revenu médian par décile donne une image globale de la progression des revenus par décile.

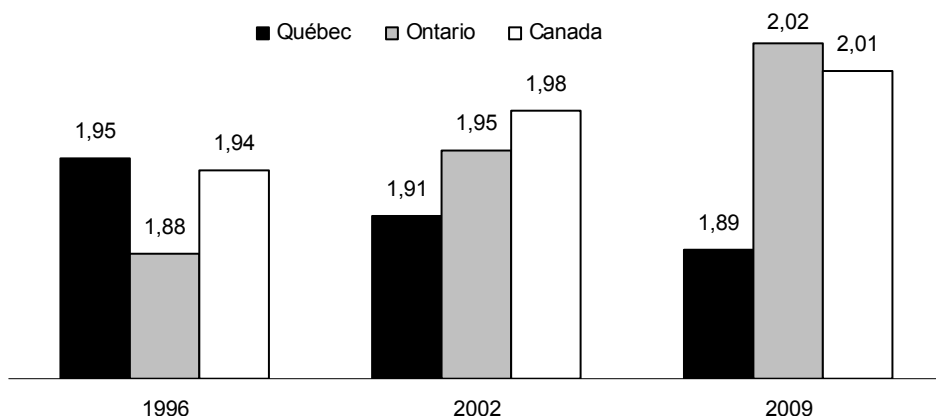
■ L'écart entre le revenu des ménages les plus riches et le revenu médian s'est resserré au Québec

De 2003 à 2009, l'écart entre le revenu des ménages les plus riches et le revenu médian (D9/D5) a baissé au Québec, alors qu'il a crû en Ontario et au Canada.

- Au Québec, le ratio du revenu des ménages les plus riches au revenu médian de l'ensemble des ménages a baissé de 1,91 en 2002 à 1,89 en 2009.
- En Ontario, ce ratio est passé de 1,95 à 2,02, alors qu'au Canada, il a progressé de 1,98 à 2,01 sur la même période.

GRAPHIQUE 12

Ratio du Revenu des ménages les plus riches au revenu médian de l'ensemble des ménages (D9/D5)⁽¹⁾, 1996, 2002 et 2009 (en niveau)



Note : Le revenu disponible est ajusté selon la taille du ménage et converti en dollars constants de 2009 en utilisant l'indice des prix à la consommation du Canada.

(1) Une hausse du ratio du revenu des ménages les plus riches au revenu médian (D9/D5) signifie une plus grande dispersion des revenus supérieurs au profit des ménages les plus riches, soit une augmentation des inégalités « par le haut ». En revanche, une baisse de cet indicateur indique un rapprochement des revenus supérieurs par rapport au revenu médian.

Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec.

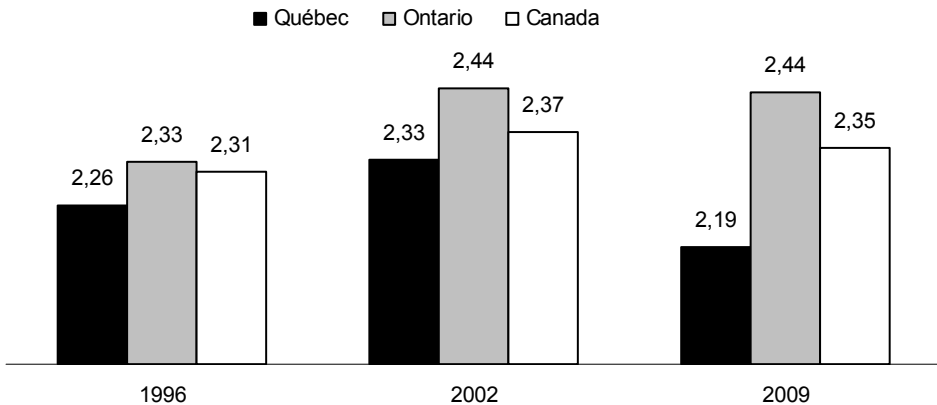
■ **L'écart entre le revenu des ménages les moins riches et le revenu médian s'est rétréci au Québec**

De 2003 à 2009, l'écart relatif entre le revenu médian des ménages et le revenu des ménages les moins riches (D5/D1) a baissé davantage au Québec que dans l'ensemble du Canada. En Ontario, ce ratio est resté stable sur la même période.

- En effet, au Québec, le ratio du revenu médian de l'ensemble des ménages au revenu des ménages les moins riches a baissé de 2,33 en 2002 à 2,19 en 2009.
- Dans l'ensemble du Canada ce ratio a baissé marginalement, de 2,37 à 2,35, alors qu'en Ontario il est resté stable, à 2,44, sur la même période.

GRAPHIQUE 13

Ratio du Revenu médian des ménages au revenu des ménages les moins riches (D5/D1)⁽¹⁾, 1996, 2002 et 2009
(en niveau)



Note : Le revenu disponible est ajusté selon la taille du ménage et converti en dollars constants de 2009 en utilisant l'indice des prix à la consommation du Canada.

(1) Une baisse du ratio du revenu médian des ménages au revenu des ménages les moins riches (D5/D1) indique une moindre dispersion des revenus au profit des ménages les moins riches, soit une diminution des inégalités « par le bas ». Une hausse de cet indicateur signifie que les inégalités de revenu entre le revenu des 10 % des ménages les moins riches et le revenu médian de l'ensemble des ménages augmente.

Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec.

■ **Les revenus se sont accrus pour chacun des déciles au Québec**

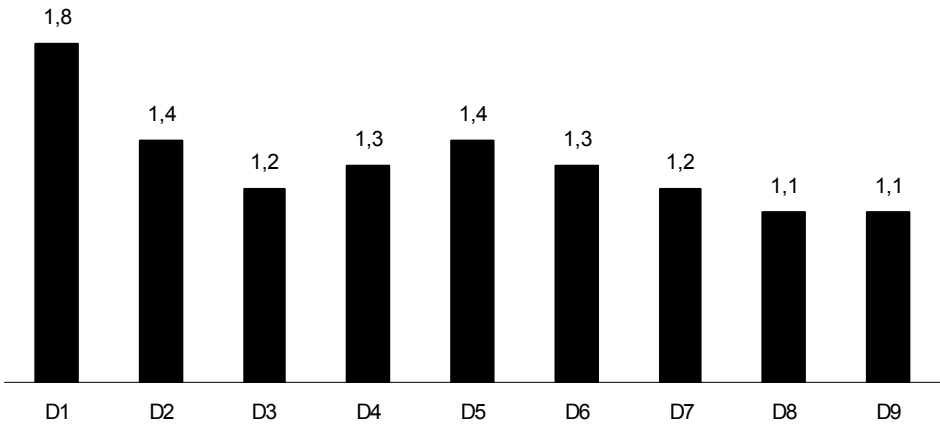
Entre 2003 et 2009, tous les déciles ont vu leur revenu médian réel croître au Québec.

- Le revenu médian des ménages les moins riches (D1) a progressé de 1,8 %, alors que celui des ménages les plus riches (D9) a augmenté de 1,1 %.
- La croissance du revenu médian des ménages appartenant aux déciles du milieu (D4 à D7) a varié, quant à elle, entre 1,2 % et 1,4 %.

GRAPHIQUE 14

Croissance du revenu médian par décile au Québec, 2003 à 2009

(variation annuelle moyenne, en pourcentage)



Note : Le revenu disponible est ajusté selon la taille du ménage et converti en dollars constants de 2009 en utilisant l'indice des prix à la consommation du Canada.

Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec.

Ces indicateurs additionnels renforcent les constats de la première section : le Québec présente un portrait des inégalités plus avantageux qu'en Ontario et dans l'ensemble du Canada.

- Par ailleurs, la baisse des inégalités au Québec a eu lieu en parallèle avec une progression du revenu de l'ensemble des déciles.
- Ce sont cependant les ménages les moins riches qui ont connu les hausses de revenu les plus importantes.

